

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie  
RELEVÉ DE DECISIONS N° 20 – Mercredi 01 mars 2023

**Présidence de Madame  
Claire THOURY**

**Membres présents :** Fanny ARAV, Michel CHASSANG, Jean-Pierre CABROL, Jean-François DELFRAISSY, Cynthia FLEURY, Hélène LANDEMORE, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ, François STASSE.

**Membres excusés :** Benoit GARCIA.

Invités participants : Agnese BERTELLO, Bernard REBER, Min REUCHAMPS, garants.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mercredi 1<sup>er</sup> mars, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes à l'issue des débats entre les membres présents :

### **VALIDATION DEFINITIVE DU RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Comité de gouvernance a adopté le relevé de décision du 21 février 2023, pour publication sur le site internet du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et sur le site internet de Convention citoyenne sur la fin de vie (<https://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr>).

Le Comité de gouvernance a également décidé de reporter les prochaines sessions de la Convention en considération du mouvement de grève national : les sessions 8 et 9 se dérouleront respectivement les week-ends des 17, 18, 19 mars et des 31 mars, 1 et 2 avril.

### **PRESENTATION DU DEROULE SYNTHETIQUE DE LA SESSION 7**

Les membres du Comité de gouvernance ont revu, en compagnie du collectif d'animation, le déroulé synthétique finalisé de la session 7 de la Convention.

Cette session, qui ouvre la phase dite d'harmonisation et de restitution des travaux de la Convention, doit permettre de stabiliser les grandes orientations de réponse à la question de la Première Ministre, sur les deux volets du « Quoi qu'il en soit » et de l'aide

active à mourir. La structuration finale du document doit également être actée de manière définitive.

Pour ce faire, le collectif d'animation prévoit l'organisation d'une audition sur le discernement et les maladies psychiques en début de session, en compagnie de trois médecins (pédiatre, psychiatre et gériatre). Un temps de vote est également institué, le dimanche de 10h30 à 12h, en hémicycle, sur les propositions sur les thèmes transverses et la forme du document final.

Le Comité de gouvernance approuve, dans ses grandes lignes, la proposition soumise par le collectif d'animation.

Il insiste particulièrement sur la nécessité d'acter définitivement le format du livrable à l'issue de la session. A cet égard, plusieurs membres s'interrogent sur les modalités d'intégration des avis minoritaires et des dissensus au sein de ce document.

### POINT SUR LA COMMUNICATION POUR LA SESSION 7 ET LES SESSIONS D'HARMONISATION

Le plan de communication du CESE dédié aux sessions d'harmonisation est présenté aux membres du Comité de gouvernance par la direction de la communication du CESE. La stratégie de communication s'articule autour de 3 grands enjeux :

- La valorisation de la réponse des citoyens, dans toutes ses nuances et subtilités ;
- La poursuite du travail de pédagogie, notamment sur les réseaux sociaux ;
- L'incarnation de la Convention via la participation des citoyens.

De l'avis des membres, l'ouverture à la presse doit être large à ce stade des travaux. Ils proposent donc l'organisation d'un briefing presse en amont, et d'une conférence de presse le dimanche à l'issue de la Convention, pour en assurer le bon suivi.

En ce qui concerne le système d'ouverture à la presse en session 7, le Comité de gouvernance acte un principe général d'ouverture, à l'exclusion de la séquence introductive du vendredi. L'audition du vendredi après-midi, la restitution des travaux en groupes le samedi soir et l'intégralité de la journée du dimanche seront en outre retransmis en direct.